Relevé de conclusion - Atelier llot des Mariniers 24 janvier 2011

Christian Moreau de l'agence AM Environnement présente le projet retravaillé sur les bases des remarques formulées lors de la concertation. Marc Boutonnet de la RIVP revient ensuite sur les modalités du concours d'architectes lancé pour l'Ilot des Mariniers.

Les participants sont satisfaits de l'évolution du programme et de la prise en compte des éléments de la concertation dans le projet. Le quartier gagne en convivialité et respire plus.

Questions en suspens:

- la hauteur des immeubles et la distance entre les immeubles constituant le cœur d'îlot.
- Il faut compter 3,20 m de haut pour les rez-de-chaussée et 3 m pour les étages, soit pour un immeuble de 6 étages, moins de 22 m.
- Huit mètres séparent deux immeubles. Les constructions respectent les règles de prospect imposées par le Plan Local d'Urbanisme et ont été pensées suivant la course du soleil.

- l'aménagement de la nouvelle voie.

Une voie est créée pour faciliter l'accès à la promenade plantée et au quotidien depuis la rue des Mariniers et l'accès à la crèche. Une percée visuelle est également ménagée au cœur de l'îlot mais les passants ne peuvent y accéder.

- la **répartition des logements sociaux** dans le projet.

La répartition a été établie en fonction de la réalité du territoire afin de trouver un bon équilibre entre les différentes catégories de logements. Le secteur de la Porte de Vanves compte de nombreux logements aidés, type PLAI et PLUS, le quartier Broussais développera un pourcentage plus élevé de logements PLS. Au contraire, le projet envisagé à Saint-Vincent de Paul comportera plus de PLAI et de PLUS au regard de la typologie de logements du quartier. Les principes de mixité sociale s'appliquent à l'échelle de l'arrondissement.

Précision hors réunion :

Répartition des logements dans le programme initial :

- 130 logements sociaux familiaux : 13 PLAI (10%), 40 PLUS (30%) et 80 PLS (60%)
- 40 logements à loyer maîtrisé
- 40 logements en accession
- 100 logements étudiants

Répartition des logements suite à la concertation :

- Une centaine de logements sociaux dont 10 logements atelier pour artistes et 10 logements ULS pour personnes à mobilité réduite : 13 PLAI (13%), 40 PLUS (40%), 47 PLS (47%)
- 140 logements en accession
- 95 logements étudiant

– nombre de niveaux de **parking**. nombre de **caves**

Concernant les parkings, deux niveaux maximums sont prévus par contre, le programme ne comporte pas de caves.

Il pourrait être intéressant de constituer une boite à idées permettant de mieux identifier les besoins des habitants : les caves, les balcons... Ces idées permettraient d'alimenter les réflexions des architectes.

- aménagement du Centre Social Didot Broussais

Le Centre Social devra être associé à l'élaboration du cahier des charges. Il sera notamment necessaire de prendre en compte un accueil Petite enfance dans les plans ce qui demande un aménagement spécifique.

- Le départ des activités hospitalières pose la question d'équipements en matière de santé sur le quartier.

L'Agence régionale de la santé (ARS) a été sollicitée dans le cadre du projet. Aujourd'hui, la Mairie est dans l'attente d'un retour. Toute interpellation du public auprès de l'ARS permettra de faire avancer les choses.

- Les **transports en commun** sont saturés. La création d'un nouveau quartier génère des flux supplémentaires. Que peut-on attendre en matière de transports en commun ? Le STIF, structure qui gère les transports en commun à l'échelle de la région, étudie des projets pour alléger les lignes de bus.

A la fin de la réunion, il est demandé aux participants de s'exprimer sur leur volonté de participer au jury de concours organisé le 11 février 2011. Madame Lenoir, présidente de la copropriété des Mariniers, se porte candidate. Ce choix est acté.